

M et Mme Charlet

résidence judiciaire

35240 GAEL

02 99 07 79 42

06 25 29 25 78

BOURRIER ARRIVÉ

03 AVR. 2017

Mairie de GAEL

le 02.04.17

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer une liste afin que le règlement du lotissement soit modifié sur certains points et qu'il soit inclus dans le PLU. Les différentes modifications sont:

- possibilité d'avoir un muret en limite de propriété avec la possibilité d'avoir des lames pleines ou ajourés ou grillage soudé.
- pour la clôture autour de la maison, possibilité d'avoir
 - + des panneaux en bois
 - + des panneaux aluminium (panneau ou lame à emboîter)
 - + des panneaux soudés avec ou sans lamelles occultantes
- possibilité de pouvoir mettre un portail et portail en limite de propriété.
- possibilité d'avoir un capot en aluminium ou en bois en limite de terrain.

Je reste à votre disposition si besoin. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin plus de renseignements.

Cordialement